

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2021/480 DU CONSEIL**du 22 mars 2021****mettant en œuvre le règlement (UE) n° 401/2013 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 401/2013 du Conseil du 2 mai 2013 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre du Myanmar/de la Birmanie et abrogeant le règlement (CE) n° 194/2008 ⁽¹⁾, et notamment son article 4 *decies*,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 2 mai 2013, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 401/2013.
- (2) Le 22 février 2021, le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il a condamné avec la plus grande fermeté le coup d'État militaire perpétré au Myanmar/en Birmanie le 1^{er} février 2021. Il y a appelé à une désescalade de la crise, par la fin immédiate de l'état d'urgence, le rétablissement du gouvernement civil légitime et l'ouverture du parlement nouvellement élu.
- (3) Le Conseil a également appelé les autorités militaires à libérer le président, la conseillère d'État et toutes les personnes qui ont été arrêtées ou placées en détention dans le cadre du coup d'État. Le Conseil a insisté sur le fait que la connectivité totale devait être assurée en matière de télécommunications, que les libertés d'expression, d'association et de réunion, et l'accès à l'information devaient être garantis, et que l'état de droit et les droits de l'homme devaient être respectés. Il a condamné la répression militaire et policière exercée contre des manifestants pacifiques, tout en demandant aux autorités de faire preuve de la plus grande retenue et à toutes les parties de s'abstenir de toute violence, conformément au droit international.
- (4) Dans ses conclusions, le Conseil a souligné que l'Union était prête à adopter des mesures restrictives en réponse au coup d'État militaire.
- (5) Le 28 février 2021, à la suite de la répression violente exercée contre des manifestations pacifiques dans tout le pays, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a condamné la répression brutale et il a appelé les autorités militaires à cesser immédiatement de recourir à la force contre les civils et à permettre à la population d'exercer son droit à la liberté d'expression et de réunion.
- (6) Dans ce contexte, et compte tenu de la gravité persistante de la situation au Myanmar/en Birmanie, il convient d'ajouter onze personnes à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013.
- (7) Il convient, dès lors, de modifier l'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013 en conséquence,

(1) JO L 121 du 3.5.2013, p. 1.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 22 mars 2021.

Par le Conseil
Le président
J. BORRELL FONTELLES

Les personnes ci-après sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe IV du règlement (UE) n° 401/2013:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«15.	Min Aung Hlaing	<p>Date de naissance: 3 juillet 1956</p> <p>Lieu de naissance: Tavoy, Myanmar/Birmanie</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Numéro d'identification national: 12/SAKHANA(N)020199</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Min Aung Hlaing est le commandant en chef des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) depuis 2011. Il est le président du Conseil d'administration de l'État (SAC) et membre du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En concentrant tous les pouvoirs et en sa qualité de président du SAC, le commandant en chef Min Aung Hlaing a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et il est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de président du SAC, le commandant en chef Min Aung Hlaing est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État Kachin, l'État Shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. En sa qualité de commandant en chef de la Tatmadaw depuis 2011, Min Aung Hlaing est directement responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	22.3.2021

16.	Myint Swe	Date de naissance: 24 mai 1951 Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Le général de corps d'armée Myint Swe est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et en a été le vice-président jusqu'au 1^{er} février 2021. À cette date, Myint Swe a participé à une réunion du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC), avec d'autres membres de la Tatmadaw. Cette réunion du Conseil national de défense et de sécurité était anticonstitutionnelle puisqu'elle ne comprenait pas ses membres civils. Au cours de cette réunion, Myint Swe a été déclaré président par intérim. Myint Swe a alors proclamé l'état d'urgence et remis les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, Min Aung Hlaing. La procédure de proclamation de l'état d'urgence n'a pas été respectée puisque, en vertu de la Constitution, seul le président a autorité pour proclamer l'état d'urgence.</p> <p>En acceptant d'être nommé président par intérim et en transférant les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif au commandant en chef, Myint Swe a contribué au renversement du gouvernement démocratiquement élu et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p>	22.3.2021
17.	Soe Win	Date de naissance: 1 ^{er} mars 1960 Nationalité: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin	<p>Soe Win est le commandant en chef adjoint des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) depuis 2011. Il est vice-président du Conseil d'administration de l'État (SAC) et membre du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de vice-président du SAC, le commandant en chef adjoint Soe Win a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p>	22.3.2021

			<p>En sa qualité de vice-président du SAC, le commandant en chef adjoint Soe Win est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État Kachin, l'État Shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. En sa qualité de commandant en chef adjoint de la Tatmadaw depuis 2011, Soe Win est responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	
18.	Sein Win	<p>Date de naissance: 24 juillet 1956</p> <p>Lieu de naissance: Pyin Oo Lwin, Myanmar/Birmanie</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général de corps d'armée Sein Win est membre de la Tatmadaw et ancien ministre de la défense (du 24 août 2015 au 1^{er} février 2021). Le 1^{er} février, il a participé à une réunion du Conseil national de défense et de sécurité (NDSC) avec les autres membres de la Tatmadaw. Cette réunion du Conseil national de défense et de sécurité était anticonstitutionnelle puisqu'elle ne comprenait pas ses membres civils. Au cours de cette réunion, Myint Swe a été déclaré président par intérim. Myint Swe a alors proclamé l'état d'urgence et remis les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, Min Aung Hlaing. La procédure de proclamation de l'état d'urgence n'a pas été respectée puisque, en vertu de la Constitution, seul le président a autorité pour proclamer l'état d'urgence.</p> <p>En participant à la réunion du NSDC au cours de laquelle il a été décidé de proclamer l'état d'urgence et de remettre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, Sein Win a contribué à rejeter les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et à renverser le gouvernement démocratiquement élu. Il est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État Kachin, l'État Shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. En sa qualité de ministre de la défense du 24 août 2015 au 1^{er} février 2021, Sein Win est responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	22.3.2021
19.	Thein Soe (alias U Thein Soe)	<p>Date de naissance: 23 janvier 1952</p> <p>Lieu de naissance: Kani, Myanmar/Birmanie</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Thein Soe a été nommé président de la commission électorale de l'Union du Myanmar/de la Birmanie (UEC) le 2 février 2021. En acceptant cette nomination à la suite du coup d'État du 1^{er} février 2021, et de par ses agissements en qualité de président de l'UEC, notamment l'annulation des résultats des élections sans qu'il y ait le moindre élément de preuve avéré de fraude, Thein Soe est directement impliqué dans des actions portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p>	22.3.2021

20.	Mya Tun Oo	<p>Date de naissance: 4 ou 5 mai 1961</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général Mya Tun Oo est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). Il a été nommé ministre de la défense le 1^{er} février 2021 et est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général Mya Tun Oo a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général Mya Tun Oo est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État Kachin, l'État Shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. Mya Tun Oo a été le chef adjoint de l'état-major des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), le troisième poste le plus élevé dans la Tatmadaw, d'août 2016 à sa nomination en tant que ministre de la défense. En cette qualité, il a supervisé les opérations militaires menées dans l'État de Rakhine et coordonné les différentes forces armées, notamment terrestres, navales et aériennes, ainsi que le recours à l'artillerie. Il est donc responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	22.3.2021
21.	Dwe Aung Lin	<p>Date de naissance:</p> <p>31 mai 1962</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général de corps d'armée Dwe Aung Lin est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et le secrétaire du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement</p>	22.3.2021

			<p>démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>Le général de corps d'armée Dwe Aung Lin a été nommé secrétaire du SAC le 2 février 2021 et a diffusé les ordres du SAC. Entre autres, il a ordonné la révocation d'individus de postes auxquels ils avaient été nommés par le gouvernement légalement élu ainsi que le changement des effectifs de la commission électorale du Myanmar/de la Birmanie.</p> <p>En sa qualité de membre et de secrétaire du SAC, le général de corps d'armée Dwe Aung Lin a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre et de secrétaire du SAC, le général de corps d'armée Dwe Aung Lin est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p>	
22.	Ye Win Oo	<p>Date de naissance: 21 février 1966</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général de corps d'armée Ye Win Oo est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et le co-secrétaire du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>Le général de corps d'armée Ye Win Oo a été nommé co-secrétaire du SAC le 2 février 2021. En sa qualité de membre et de co-secrétaire du SAC, le général de corps d'armée Ye Win Oo a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p>	22.3.2021

			<p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités du Myanmar/de la Birmanie opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre et de co-secrétaire du SAC, le général de corps d'armée Ye Win Oo est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p>	
23.	Maung Maung Kyaw	<p>Date de naissance: 23 juillet 1964</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général Maung Maung Kyaw est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et fait partie du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général Maung Maung Kyaw a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général Maung Maung Kyaw est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p>	22.3.2021
24.	Moe Myint Tun	<p>Date de naissance: 24 mai 1968</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général de corps d'armée Moe Myint Tun est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) et fait partie du Conseil d'administration de l'État (SAC).</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en</p>	22.3.2021

			<p>qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général de corps d'armée Moe Myint Tun a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie.</p> <p>En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités du Myanmar/de la Birmanie opérant sous le contrôle du SAC commettent de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, y compris par des restrictions à l'accès à l'internet, des arrestations arbitraires et la détention de dirigeants de l'opposition et d'opposants au coup d'État.</p> <p>En sa qualité de membre du SAC, le général de corps d'armée Moe Myint Tun est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.</p> <p>En 2018, les Nations unies ainsi que des organisations internationales de la société civile ont fait état de violations flagrantes des droits de l'homme et de graves atteintes au droit international humanitaire commises depuis 2011 par l'armée et la police contre les Rohingyas dans l'État Kachin, l'État Shan et l'État de Rakhine et elles sont parvenues à la conclusion que nombre de ces violations constituaient des crimes de la plus haute gravité en droit international. Le général de corps d'armée Moe Myint Tun a été le commandant du Bureau des opérations spéciales n° 6 et le chef d'état-major (armée) des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw) jusqu'en 2019. En cette qualité, il a supervisé les opérations dans l'État de Rakhine. Il est donc responsable de ces graves atteintes et exactions contre les Rohingyas.</p>	
25.	Than Hlaing	<p>Date de naissance:</p> <p>Nationalité: Myanmar/Birmanie</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Le général de corps d'armée Than Hlaing est membre des forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). Le 2 février 2021, il a été nommé vice-ministre de l'intérieur et chef de la police.</p> <p>Le 1^{er} février 2021, les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw), dirigées par Min Aung Hlaing, leur commandant en chef, ont perpétré un coup d'État au Myanmar/en Birmanie en rejetant les résultats des élections qui se sont tenues le 8 novembre 2020 et en renversant le gouvernement démocratiquement élu. Dans le cadre de ce coup d'État, le vice-président Myint Swe, agissant en qualité de président par intérim, a proclamé l'état d'urgence le 1^{er} février et transféré les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État au commandant en chef des services de défense, le généralissime Min Aung Hlaing. Le 2 février, le SAC a été institué pour exercer ces pouvoirs, empêchant le gouvernement démocratiquement élu d'accomplir son mandat.</p>	22.3.2021»

		<p>Le général de corps d'armée Than Hlaing, nommé par le SAC, participe aux actions et politiques portant atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi qu'aux actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Myanmar/de la Birmanie.</p> <p>Par ailleurs, depuis le 1^{er} février 2021, les forces de police opérant sous l'autorité du général de corps d'armée Than Hlaing commettent de graves violations des droits de l'homme, en tuant des civils et des manifestants non armés, en limitant la liberté de réunion et d'expression, en procédant à des arrestations arbitraires et en détendant des dirigeants de l'opposition et des opposants au coup d'État. En sa qualité de vice-ministre de l'intérieur et de chef de la police, le général de corps d'armée Than Hlaing est directement responsable des décisions prises à des fins répressives ainsi que des violences commises par la police contre des manifestants pacifiques et est donc responsable de graves violations des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie.</p>	
--	--	---	--